



## Méditation sur les Miracles Eucharistiques

Par Paulette Leblanc

### Miracle eucharistique de Dijon (1430)

Nous sommes à Monaco, en 1430. Une dame achète, chez un brocanteur, un ostensoir qui contenait encore une grande hostie. D'où venaient cet ostensoir et l'hostie qu'il contenait ? On ne le saura jamais. On suppose seulement que l'ostensoir avait été volé au cours d'une adoration. La dame acheteuse de l'ostensoir ignorait que, au cours d'une messe, des hosties étaient toujours consacrées, et que ces hosties consacrées étaient le corps de Jésus crucifié. Donc, elle ne savait pas que Jésus était réellement présent dans toutes les hosties consacrées. Rentrée chez elle, la dame veut nettoyer l'ostensoir et retirer la grande hostie qui s'y trouvait. Il fallait bien tout nettoyer...

Ne pouvant réussir à retirer l'hostie avec ses doigts, la dame décida de l'enlever avec un couteau ; et elle commença à la gratter soigneusement. C'est alors que la grande Hostie de l'ostensoir se mit à suinter du sang frais. Curieusement, le sang sécha aussitôt en imprimant, sur l'Hostie, une image de Notre Seigneur assis sur un trône, avec de chaque côté, les instruments de torture utilisés lors de sa Passion.

La femme, bouleversée, se précipita chez le Chanoine Anelon qui conserva l'Hostie portant l'image. Monaco est proche de l'Italie et les relations entre cette ville et Rome étaient fréquentes. Comme par ailleurs les langues fonctionnent toujours bien, le pape Eugène IV fut rapidement mis au courant. Pour des raisons connues de lui seul, en 1433, le pape donna l'Hostie Miraculeuse à Philippe le Bel, duc de Bourgogne qui à son tour la confia à la ville de Dijon. L'Hostie miraculeuse fut probablement conservée dans une sainte Chapelle qui deviendra l'église Saint-Bénigne. Et les fidèles commencèrent à vénérer l'Hostie miraculeuse. Cela dura 350 ans.

Mais la Révolution française vint. Le 8 janvier 1791, au cours d'une procession, avec l'assistance des responsables de la ville de Dijon,

la Sainte Hostie fut transférée dans l'église Saint-Michel. Arrivée dans l'église Saint-Michel, la Sainte Hostie fut placée sur le maître-autel, au chant de *l'Ave verum*. Puis enfermée avec son ostensor dans un coffre d'or, elle fut placée dans la chapelle de la Sainte-Vierge préparée pour la recevoir. À partir de ce jour, les fidèles vinrent très nombreux prier devant la Sainte-Hostie. Les adorateurs étaient même si nombreux que pour contenir la foule, on plaça une grille de fer devant la chapelle où trois lampes, dont une d'argent, brûlaient jour et nuit.

Le 13 janvier 1791, le décret de l'Assemblée nationale du 24 août 1790 fut publié et affiché dans les rues de Dijon ; ce décret exigeait de tous les ecclésiastiques en charge, une adhésion totale à ses principes. Tous les ecclésiastiques devaient prêter le serment suivant appelé Constitution civile de clergé : *"Je jure de veiller avec soin aux fidèles dont la direction m'est confiée. Je jure d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi. Je jure de maintenir, de tout mon pouvoir, la Constitution française et notamment les décrets relatifs à la Constitution civile du clergé."*

Ici une petite explication s'impose : par ce décret, l'autorité civile prétendait régler seule la nomination des évêques et des curés, le nombre et l'étendue des diocèses, sans un accord préalable avec le Saint-Siège. Et l'Assemblée nationale entraînée par son ardeur réformatrice et croyant à sa toute-puissance voulut imposer sa Constitution civile du clergé qui bouleversait l'Église de France. Le serment exigé devait être prêté dans les huit jours, à l'issue de la grand'messe, en présence d'un fonctionnaire municipal ; tout prêtre refusant le serment était considéré comme démissionnaire et devait être remplacé par un prêtre jureur, les autres prêtres étant qualifiés de réfractaires.

Nous savons que la Révolution qui avait tué le roi le 21 janvier 1793 persécutait les prêtres. En janvier 1794, les adorations de l'hostie dans la Basilique saint Michel étaient devenues intolérables. Aussi, le 9 février 1794, la commune de Dijon réquisitionna-t-elle l'église pour en faire un temple de "La Raison" et, le 10 février 1794, l'Hostie miraculeuse fut brûlée par le citoyen Montéléon, le prêtre jureur en charge de l'église. Enfin, l'église était "vide de Dieu". Puis, en novembre 1794, on enleva de l'église Saint-Michel ce qui restait encore d'ornements et d'objets d'orfèvrerie. Ainsi disparurent avec la lampe d'argent, le reliquaire d'or en forme d'ostensor, dans lequel on exposait la Sainte-Hostie et le coffre de même métal qui lui avait servi d'écrin. Un procès-verbal du 22 pluviôse an II, constate et raconte ce qui s'est passé. En voici quelques extraits. Je respecte le français utilisé.

*"Ce jourd'hui 22 pluviôse de l'an second de la république française, heure de quatre après midi, nous soussignés, suit alors la liste de tous les membres du conseil de la commune, dans le bâtiment ci-devant appelé Saint-Michel pour y vaquer aux opérations dont le conseil de ladite commune nous a respectivement chargés par son arrêté d'hier, le citoyen*

**Spiritualité sur Radio Silence**  
**www.radio-silence.org**

*Montéléon, ministre du culte catholique, qui s'est trouvé dans le même bâtiment, nous a observé qu'il y existait une hostie très ancienne reconnue par différents procès-verbaux de la municipalité de Dijon, de laquelle le vaisseau où elle était contenue ayant été retiré pour les besoins de la république, il nous a demandé d'assister au brulement qu'il se proposait d'en faire, à quoi déférant, ledit Montéléon a brulé ladite hostie en notre présence et en celle de Denis Garreau, ministre du culte catholique, et nous avons dressé le présent procès-verbal et avons signé."*

Le lendemain, toutes les églises de Dijon étaient fermées. Le culte de La Raison allait pouvoir commencer... Le 25 février 1794, Bernard dit Pioche-Fer écrivait de Dijon à la Convention : *"Ici plus d'églises, ni d'évêque, ni de prêtres, le temple seul de la Raison et les discours patriotiques suffisent aux Dijonnais. Déjà plusieurs bons habitants des campagnes sont venus me dénoncer leurs curés et me demander de les en délivrer."*